



Saint-Sauveur, le 04/09/2023

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024
INFORMATIONS AUX FAMILLES
Note N° 1

Chers Parents,

La rentrée scolaire est toujours un moment important dans la vie d'un enfant, pour lui comme pour sa famille.

Que ce soit celles des premiers pas à l'école ou celles de la poursuite du parcours scolaire, les années se suivent et ne se ressemblent pas toujours.

Néanmoins, notre ambition reste la même : offrir les meilleures conditions d'accueil et d'enseignement à tous les enfants de notre village.

Ce matin, 91 enfants prennent le chemin de l'école à Saint-Sauveur. Répartis dans 6 classes, 38 enfants font leur rentrée en maternelle et 53 en élémentaire.

Peu de changement dans l'équipe éducative si ce n'est l'arrivée d'une nouvelle enseignante, Stéphanie Bourdareau, pour la classe CE1/CE2 à qui nous souhaitons la bienvenue.

Qui dit rentrée, dit projets.

En complément de la dotation communale (45 €/élève) attribuée pour l'achat de fournitures scolaires, nous avons équipé chaque classe de boîtiers à commande automatique en cas d'alerte intrusion (3 600 €), remplacé du matériel informatique (1 600 €), acheté du mobilier (520 €).

Le conseil municipal a également engagé des travaux pour le remplacement de toutes les menuiseries donnant sur la cour de l'école (36 500 €).

Cet investissement ayant fait l'objet d'une demande de subvention, nous sommes dans l'attente de l'octroi de cette aide financière pour réaliser ces travaux avant la fin de l'année.

Je tiens à remercier les agents communaux qui ont œuvré pendant l'été, nettoyage des locaux, révision du des infrastructures et mobilier, montage de meubles ... pour que nos plus petits soient accueillis dans les meilleures conditions.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire, et je reste à votre disposition pour toute question que vous souhaiterez me soumettre.

Serge RAYNAUD

Maire

ORGANIGRAMME

- Directrice : Mme Mayline SURGET
- Enseignants : M. Guillaume LANNAUD (classe PS/MS- 26 élèves)
Mme Patricia LEGLISE (classe GS-12 élèves)
Mmes Maryline SURGET - Isabelle BERROUET (classe CP-11 élèves)
Mme Sandra OUBAL (classe CE1-10 élèves)
Mme Stéphanie BOURDAREAU (classe CE1/CE2 – 12 élèves)
Mme Aurélie DUPOUY (classe CM1/CM2 – 20 élèves)
- Agents communaux : Mme Simone PEYRILLE (ATSEM)
Mme Nadine QUERION (Réf. restauration scolaire et accueil périscolaire)
Mme Julie FEUGAS (agent de service)
Mme Nathalie TETAUD (agent de service)

HORAIRES des CLASSES

Lundi – Mardi - Jeudi – Vendredi

- le matin : 8 H 45 / 12 H 15 ouverture du portail à 8 H 35
- l'après-midi : 13 H 45 / 16 H 15 ouverture du portail à 13 H 35

HORAIRES des AP (Accueil Périscolaire)

Ce service est une compétence intercommunale, un dossier d'inscription auprès de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île est obligatoire. Tél : 05.57.75.22.28 – Mail : info.famille@medoc-cpi.fr

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : le matin : 7 H 30 / 8 H 35 et l'après-midi : 16 H 15 / 18 H 30

ACCES DES PARENTS

Les parents sont priés de respecter les règles élémentaires de sécurité aux alentours de l'école.
Il est interdit de se garer devant les barrières de sécurité ainsi que sur le passage protégé pour piétons.
Dans le cadre du plan Vigipirate, tout stationnement aux abords immédiats du portail de l'école est interdit.

Il est rappelé aux parents des élèves qu'il est interdit de pénétrer dans la cour de l'école, sans autorisation des enseignants.

Durant les arrivées et départs des enfants, il est recommandé de limiter au maximum les regroupements de parents devant le portail.

CANTINE SCOLAIRE

Ce service est une compétence communale. Pour en bénéficier, vous devez être à jour des paiements de vos factures de cantine 2022/2023 et compléter obligatoirement un dossier d'inscription (joint à la présente note).

Au 4 septembre 2023, le prix du repas est de **4.51 €**.

Les repas préparés par l'Aquitaine de Restauration sont servis le lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 12 H 15.
Les enfants sont accueillis et accompagnés pendant le repas par du personnel municipal.

De nombreux menus à thème sont proposés afin de favoriser l'éveil au goût.

Les menus sont affichés tous les mois à l'école, à la mairie et consultables sur le site Internet de la mairie :

www.saint-sauveur-medoc.com

Facturation : les repas commandés journalièrement sont comptabilisés chaque fin de mois.

La facture est remise à l'enfant par l'intermédiaire des enseignants en début de chaque mois pour être réglée dans les quinze jours suivants auprès du secrétariat de la mairie par chèque ou numéraire.

Ces moyens de paiement peuvent paraître obsolètes, mais ils nous permettent de suivre au plus près les finances de la commune dans l'intérêt général de la collectivité.